



Les demandes de préinscription dans les structures petite enfance municipales se font auprès du : Relais Petite Enfance

10 Place Clovis, 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

06.14.15.21.98 relaispetitenfance@saint-pryve.fr

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES

La Micro Crèche « La Farandole » : 2 rue des Merisiers, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

Accueil collectif proposant l'accueil de 10 enfants de 10 semaines à l'entrée à l'école en accueil régulier ou occasionnel.

En accueil régulier : les parents doivent s'engager sur un temps de présence hebdomadaire de 1 à 5 jours.

En accueil occasionnel : l'enfant est accueilli en fonction des places disponibles quelques heures par semaine.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une directrice éducatrice de jeunes enfants, de deux auxiliaires de puériculture et d'un agent petite enfance (CAP petite enfance).

Fermetures : 1 semaine aux vacances de Février, 1 semaine aux vacances de Pâques, pour le Pont de l'Ascension, le Lundi de Pentecôte, 4 semaines l'été, 1 semaine aux vacances de Toussaints et 1 semaine aux vacances de Noël.

La Crèche familiale « Arc-en-Ciel » : 5 Place de la Belle Arche, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Ouvert du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00

Accueil au domicile des assistantes maternelles agréées salariées par la commune : 7 assistantes maternelles offrant une capacité d'accueil de 22 places permanentes.

Les parents doivent s'engager sur un temps de présence hebdomadaire de 4 ou 5 jours par semaine et une amplitude horaire maximale de 10 heures d'accueil par jour.

Les assistantes maternelles sont encadrées par une puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants qui assurent un suivi régulier à leur domicile. Les enfants participent régulièrement à des matinées d'accueil et d'éveil à la crèche.

La future crèche : Place de la Belle Arche, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00

Cette nouvelle structure est en cours de construction, l'ouverture est prévue pour début d'année 2025.

Accueil collectif proposant l'accueil de 24 enfants de 10 semaines à l'entrée à l'école en accueil régulier ou occasionnel. 4 places sont réservées aux habitants de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

Cette structure est organisée en deux sections : 8 enfants « non marcheurs » / 16 enfants « marcheurs ».

En accueil régulier : les parents doivent s'engager sur un temps de présence hebdomadaire de 1 à 5 jours.
En accueil occasionnel : l'enfant est accueilli en fonction des places disponibles quelques heures par semaine.

[Pour ces trois structures, le tarif est calculé selon le revenu des parents (N-2) et le barème de la CAF.
Repas et couches sont fournis par les deux établissements.]

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- Attestation allocataire CAF ou avis d'imposition N-2
- Certificat de grossesse ou copie intégrale de l'acte de naissance
- Copie du livret de famille

Dossier complet à retourner au Relais Petite Enfance

Par mail: relaispetitenfance@saint-pryve.fr

Sur place ou par téléphone :

Le Mardi de 13h00 à 17h00

Le Mercredi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Le Vendredi de 13h30 à 16h30

Date de retour du dossier :
(Cadre réservé à l'administration)

FICHE DE PRE-INSCRIPTION

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Ou date d'accouchement prévue* :

**Pour les enfants à naître, il est nécessaire de confirmer la naissance de l'enfant (par téléphone ou e-mail) pour valider la pré-inscription.*

REPRESENTANT LEGAL 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Né(e) le :

À :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Nom de l'employeur :

Adresse professionnelle :

REPRESENTANT LEGAL 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Né(e) le :

À :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Nom de l'employeur :

Adresse professionnelle :

SITUATION FAMILIALE

Vous êtes :

Mariés

Pacsés

Concubins

Divorcés

Séparés:

Parent isolé

Autre (précisez)

Nombre d'enfant(s) au foyer :

Un autre enfant de la fratrie fréquentera-t-il la structure ? Oui

Non

Précisions à apporter :

Je m'engage à notifier tout changement de situation (emploi, déménagement, naissance etc...)

J'autorise les responsables des structures à accéder à mon dossier CAF afin d'obtenir le montant de mes revenus déclarés en année N-2.

Fait à

le

Signature

SOUHAIT CONCERNANT LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Attention les horaires et le type d'accueil proposés sont différents sur les trois structures, il convient de choisir la structure adéquate à votre demande.

Date d'entrée souhaitée dans la structure : / /

STRUCTURE(S) SOUHAITÉE(S) : préciser un ordre de préférence 1, 2 ou 3
(Vous pouvez faire un choix unique, 2 choix ou 3 choix)

Micro crèche « La Farandole » (horaires d'ouverture 8h00-18h00 / 17h30 le vendredi)

Crèche familiale « Arc-en-Ciel » (horaires d'ouverture 7h00-19h00)

Nouvelle crèche (horaires d'ouverture 8h00-18h00)

*Prévoir 5/10 min de temps de transmissions
après l'heure d'arrivée et avant l'heure de retour prévue.*

Micro crèche « La Farandole » et / ou La nouvelle crèche

Accueil régulier (1 à 5 jours / semaine)

Accueil occasionnel (selon places disponibles)

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
Horaires d'accueil entre 8h00 et 18h00	ARRIVEE					
	DEPART					

Crèche familiale « Arc-en-Ciel » :

Accueil sur minimum 4 ou 5 jours par semaine et une amplitude horaire maximum de 10h00 d'accueil par jour.

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Horaires d'accueil entre 7h00 et 19h00	ARRIVEE					
	DEPART					

Merci de notifier tout besoin spécifique (ex : flexibilité d'horaire) ou informations importantes sur votre situation (ex : déménagement en cours, recherche d'emploi) qui nous permettrait de mieux comprendre et cibler vos besoins :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Une commission d'attribution des places a lieu une fois par an (courant mars) pour la rentrée de septembre de chaque année ; Pour l'ouverture de la nouvelle crèche une commission exceptionnelle aura lieu en septembre.

Si votre demande est pour une entrée en cours d'année, la pré-inscription vous permettra d'apparaître sur la liste d'attente et d'être contacté si une place se libère et que votre demande correspond.

La responsable du Relais Petite Enfance vous recontactera avant la commission d'attribution des places pour mettre à jour votre demande. Si vous trouvez un autre mode de garde d'ici-là, merci de le notifier au RPE, pour qu'on puisse vous enlever de la liste d'attente.